

Louis-Joseph Papineau
**Non à une confédération canadienne, oui à une fédération
continentale**

Yvan Lamonde

Numéro 129, printemps 2017

Dans les coulisses de la Confédération

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/85501ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamonde, Y. (2017). Louis-Joseph Papineau : non à une confédération canadienne, oui à une fédération continentale. *Cap-aux-Diamants*, (129), 8–11.

LOUIS-JOSEPH PAPINEAU NON À UNE CONFÉDÉRATION CANADIENNE, OUI À UNE FÉDÉRATION CONTINENTALE

par Yvan Lamonde

En 1867, Louis-Joseph Papineau, né en 1786, a plus de 80 ans. Il mourra en 1871. Il est au cœur de la vie politique depuis 1808 comme député, depuis 1815 comme orateur de la Chambre, depuis 1817 comme chef du Parti canadien. Il a quitté la vie politique active en 1854, mais sa pensée continue à chercher prise sur l'évolution du Canada depuis l'Union. Il n'a rien publié depuis, vit à Montebello, colonise ce qui est devenue depuis 1854 l'ancienne seigneurie de la Petite-Nation et correspond assidûment avec son seul fils survivant, l'aîné, Amédée établi à Montréal.

Son gendre, Louis-Antoine Dessaulles, fils de la sœur de Papineau, Rosalie, le convainc de venir à l'Institut canadien de Montréal faire une conférence publique pour célébrer, le 17 décembre 1867, le treizième anniversaire de fondation de l'association libérale radicale et anticléricale.



Louis-Joseph Papineau, en 1865, par William Notman. (Musée McCord, Montréal, I-5508.1).

LA CONFÉRENCE DE 1867

C'est une conférence testamentaire durant laquelle il énonce « ses convictions et [sa] foi politiques », en cette année où une nouvelle constitution remplace celle de 1840, qui avait remplacé celle de 1791, sous laquelle il avait mené son combat politique. Il dit faire siennes les « bonnes doctrines politiques » de 1776 et de 1789 et surtout l'idée américaine de « convention » conçue pour examiner « si le corps politique est demeuré sain ». À la lumière de ces principes, il récapitule devant son auditoire les huit régimes et les luttes parlementaires et constitutionnelles de 1791 à 1867.

Il affirme avoir toujours cru de l'intérêt des « établissements nouveaux en Amérique » de « demander leur émancipation le plus tôt possible, et d'ac-



Mausolée de la famille Papineau à Montebello, en 1871 (Copie d'un dessin réalisée en 1890. Musée McCord).

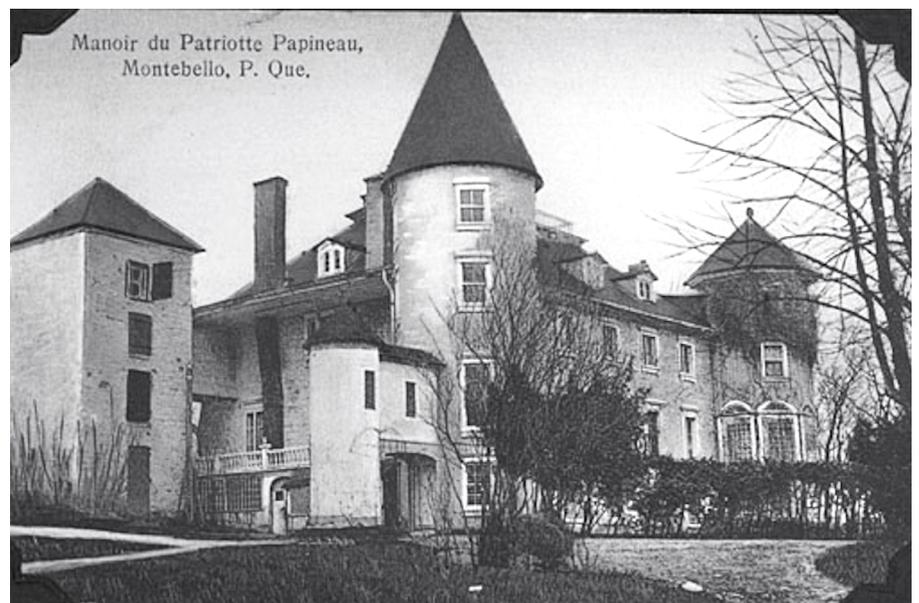
quérir tous les avantages et tous les privilèges de nationalités nouvelles, tout à fait indépendantes de l'Europe ». Lui qui connaît l'histoire des États-Unis, qui a connu les mouvements migratoires vers le Bas-Canada et à l'ouest du Haut-Canada, conçoit dorénavant la nationalité confrontée à ce brassage des populations. Pour lui, aveugles sont ceux « qui parlent de la création d'une nationalité nouvelle, forte et harmonieuse, sur la rive nord du Saint-Laurent et des grands lacs », d'une nationalité qui serait « déjà toute formée » et « confinée dans ses limites actuelles ». L'homme qui regarde l'histoire du haut d'un demi-siècle d'engagement politique, qui a le sens du destin sinon de l'utopie, estime que la nationalité qui se façonne sera marquée par l'immigration, comme toutes les nations américaines et elle sera composée « de toutes les races d'hommes qui, avec leurs mille croyances religieuses, grand pêle-mêle d'erreurs et de véri-

tés, sont poussées par la Providence à ce commun rendez-vous pour fondre en unité et fraternité toute la famille humaine ». Ce « fait » est pour lui « trop évident sur toute l'étendue de l'Amérique et dans toute son histoire, depuis

sa découverte par Colomb ». C'est sur « cette base solide » que « l'homme du Nouveau-Monde » doit « assoir [sic] la société nouvelle et ses nouvelles institutions ».

LA NATIONALITÉ COLOMBIENNE

L'allusion à l'homme colombien et à une nationalité marquée par l'expérience colombienne est minimale dans ce discours public. L'idée d'une nationalité colombienne, d'une « fédération colombienne » plutôt qu'une fédération canadienne est plus explicite dans la correspondance que Papineau tient avec son fils Amédée. À vrai dire, c'est depuis 1854 que Papineau esquisse cette idée d'une nationalité non pas « néo-canadienne mixte », mais d'une nationalité aussi mixte, mais américaine. Il écrit à Amédée le 31 décembre 1854 : « Il se forme une nouvelle et grande nationalité, mais elle n'est pas celle du Massachusetts, du Connecticut, du Vermont, de la Delaware [sic], etc., et prêcher la petite nationalité néo-canadienne, c'est repousser l'annexion, qui est aussi certaine que désirable, et où doit se former une nationalité colombienne, car c'est au génie super éminent de celui-là qu'il



Manoir Papineau à Montebello. Carte postale, vers 1915. (Coll. privée).



Grand salon du manoir Papineau à Montebello. Photo : Éric Fletcher. (Parcs Canada).

a été donné de préparer le berceau où devaient naître et croître les vertus de Washington et le génie de l'auteur de la déclaration d'Indépendance, non des treize colonies seulement, mais de l'humanité entière. Il révélait les droits politiques communs à l'homme de toute race et de toute couleur ».

L'opposition de Papineau à la confédération canadienne et son adhésion à une fédération continentale et colombienne se sont construites sur deux prises de position antérieures : son opposition à l'Union de 1840 et au gouvernement responsable concédé par Londres, et son adhésion à l'idée annexionniste en 1849. L'opposition de Papineau à l'Union décrétée en 1840 à la suite du *Rapport de Durham* lui est quasi naturelle : il a connu le premier

projet d'union de 1809, à l'époque de James-Henry Craig, il fut celui en 1822, avec John Neilson, qui symbolisa la lutte contre le deuxième projet d'union. Le troisième, réussi, ne pouvait lui plaire, tout comme à une majorité des Canadiens français de l'époque. Il mena surtout un combat soutenu contre l'octroi du gouvernement responsable qui ne pouvait être vraiment responsable quand le gouverneur, voix du Colonial Office, avait droit de *veto* sur des décisions coloniales. La concession était un moyen de perpétuer l'état colonial.

L'ANNEXIONNISTE

Dans ce contexte, faute d'une opposition personnelle viable à l'Union et

au gouvernement responsable, Papineau adhéra à l'idée de l'annexion de la province du Canada aux États-Unis. Mais alors que l'idée annexionniste dura ce que durent les roses, à quelques exceptions près dont celle de son neveu Louis-Antoine Desaulles, Papineau persista dans cette option et souhaita sa vie durant l'accomplissement de cette vision. Dans un Bas-Canada constituant deux ou trois États en raison de sa superficie et de sa population et ajoutant autant d'étoiles sur le *Star Spangled Banner*, le Conseil législatif devenu Sénat serait électif et, surtout, le rapport au gouvernement fédéral à Washington jouirait d'une enviable autonomie, non pas celle d'un État souverain, mais une autonomie conforme à une poli-

